

TARIFS REGLEMENTES

Le tarif des notaires est fixé par la loi pour la plupart des actes. Pour plus de détails suivez le [lien de notre profession](#).

TARIFS ET HONORAIRE LIBRES 2026

CONSULTATIONS

- Consultation CRIDON : 130 € TTC.
- Consultation écrite de l'Office et bilan patrimonial : Devis établi selon complexités.

NB : Les consultations pour ouverture de dossier et les rendez-vous de renseignements sont **OFFERTS**.

IMMOBILER - AVANTS CONTRATS DE VENTE OU D'ACHAT

- Transaction immobilière : 3% du prix (avec un plancher de 3000,00 € TTC plafond 45.000,00 € TTC)
- Rédaction ou assistance dans compromis ou promesse de vente/d'achat : 240,00 € TTC.

NB : Pour ces dossiers, l'office notarial requiert à l'acquéreur la **somme forfaitaire de 500,00 Euros**.

La signature d'un avant-contrat (compromis/promesse) peut entraîner en supplément des taxes dites « droits d'enregistrement » dues au Trésor Public mais prélevées par le notaire (généralement 125 € selon la nature du contrat). En outre la réglementation applicable interdit au notaire de faire une avance à son client pour instruancer le dossier. **Le forfait de 500 € comprend donc : 240 € d'honoraires, 125 € de droits d'enregistrement, et 135 € qui constituent l'avance obligatoire sur les frais nécessaires à l'établissement de l'acte de vente.**

SUCCESSION & DROIT DE LA FAMILLE

- Déblocage des comptes bancaires : 60,00 € TTC par compte.
- Règlement de factures : 1% TTC du montant de chaque facture (plancher de 15,00 € TTC et plafond de 50,00 € TTC).
- Décompte de répartition : 2% TTC des valeurs à répartir (plancher de 300,00 € TTC).
- Assistance en rédaction d'un testament olographe : 187,12 € TTC (102,56 € TTC par testament dans le cadre d'un PACS reçu par l'étude).
- Convention de quasi-usufruit : 1% TTC du montant en cause (plancher de 1.000,00 € TTC)

DROIT DES AFFAIRES / DROIT DES SOCIÉTÉS

- Constitution de société (statuts) / Transformation de société : 1.380,00 € TTC (840,00 € TTC dans le cadre d'un apport).
- Mutation de droit(s) sociaux : 1,5% TTC de l'actif brut en cause (plancher de 1.380,00 € TTC).
- Rédaction de bail (commercial, professionnel, civil...) : Un mois de loyer (plancher de 1200,00 € TTC).
- Rédaction d'un Procès-Verbal sans formalités de greffe : 120,00 € TTC.
- Rédaction d'un Procès-Verbal avec formalités de greffe : 360,00 € TTC par résolutions (plafond de 1.080,00 € TTC).
- Mise à jour ou réalisation de déclaration de bénéficiaire effectif : 120,00 € TTC.
- Cession de bail : Un mois de loyer (plancher de 1380,00 € TTC).
- Cession de fonds de commerce : 2% TTC du prix (plancher de 1.500,00 € TTC).
- Dissolution / Liquidation de société : 1.380,00 € TTC.
- Pacte Dutreil (engagement de conservation) : 2% TTC (plancher de 1.380,00 € TTC).
- Augmentation / Réduction de capital social : 2% TTC de l'apport (plancher de 2.000,00 € TTC).
- Convention compte courant d'associé : 180,00 € TTC.

AUTRES PRESTATIONS

- Certification / Légalisation de signature : 50,00 € TTC.
- Procuration / Délibération / Requête : 96,00 € TTC.
- Déplacement à domicile : 0,50 € TTC par km (plancher de 60,00 € TTC).

Ces honoraires sont exclusifs des débours, taxes et impôts dont le montant sera communiqué au client préalablement à toute prestation.

Règlements uniquement par virement au-delà de 3.000,00 Euros.